

Championnat régional U18 MASCULIN

EQUIPES

Chaux-de-Fonds
Marin B

Rapid Bienne 2
Solothurn

STB 2

FORMULE DE CHAMPIONNAT

Phase 1, du 20 octobre 2025 au 31 janvier 2026

- Les 5 équipes se rencontrent en 2 tours, soit 8 matches

Phase 2, à rediscuter d'ici décembre

A l'issue du championnat,
l'équipe classée au 1^{er} rang est sacrée « championne U18M de la saison 2025-2026 »

DIRECTIVES

- Tout joueur de catégories jeunesse voulant évoluer dans 2 catégories de jeux (ou plus) en dessus de sa catégorie d'âge (jusqu'à la catégorie U16 inclus) ne peut le faire que s'il a obtenu au préalable une dérogation validée par Swiss Basketball. (Directives des licences)
 - Un club présentant deux équipes dans le même championnat : aucun joueur n'est autorisé à jouer avec les deux équipes → Le 1^{er} match joué est qualificatif. Un joueur peut changer 1x d'équipe pendant la période de transfert (pause de Noël). Les demandes doivent parvenir par écrit à l'adresse du secrétariat ACNBA.
- 👉 La 1^{ère} infraction sera sanctionnée d'une amende de CHF 100.-. Dès la 2^e infraction, l'équipe sera sanctionnée d'un forfait !
- Le règlement « normal » de Swiss Basketball est appliqué (pas de spécificités ni de restrictions en U18)
Exception : pas de 24/14 secondes !

FRAIS ET AMENDES

- Les équipes sont soumises aux tarifs en vigueur

CONTACT

Secrétariat ACNBA / Homologation
Sabine Papin
Indiennes 1
2074 Marin

secretariat@acnba.ch / 079 360 89 95